

République française  
 Département de la  
 Haute-Savoie  
 Arrondissement de  
 Thonon- Les- Bains  
 Commune de  
**CERVEN**S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE CERVEN

**SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2026 à 19H30**

**Convocation**  
 du 16/03/2026

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : -- 15  
 Quorum : -----08  
**Présents** : ---- 15

Absents : -----00  
 Pouvoirs : -----00  
 Votants :-----15

**VOTE**

Pour : -----15  
 Contre : ----- 0  
 Abstentions : -- 0

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etai**ent présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia, MATRINGE Yann, LEGRAND Patrick, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, MONTEIRO Michael, KELLER Sophie, BERGERON Thomas, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

**Absents** : Néant

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : Coralie DECOMBARD

**REPRESENTANTS  
 DANS LES  
 SYNDICATS**

**Délibération  
 N°2026-23**

**Délibération Certifiée  
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **24 MAR. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **24 MAR. 2026**

Publié sur le site de la  
 commune

Le : **24 MAR. 2026**

**Le Maire Gil THOMAS**

**OBJET : Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au Collège des communes sous concession Enedis du secteur de Thonon en vue de l'élection des représentants au Comité du SYANE.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-7, L.5211-7 et L5711-1 ;

Vu la composition du Comité du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie fixée conformément à l'article 7 des statuts révisés en date du 11 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un délégué au sein du SYANE appelé à siéger au sein du collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de Thonon-les-Bains

MONSIEUR LE MAIRE INVITE le Conseil Municipal à procéder à la désignation du représentant de la commune qui siègera au Collège des communes sous concession Enedis du secteur de Thonon les Bains. Ce collège élira en son sein ses représentants au Comité du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE). Compte tenu de la population de la commune, inférieure à 3500 habitants, le nombre de délégué est arrêté à un.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

⇒ DESIGNNE le délégué, **Christophe CHATEL**, qui siègera pour représenter la commune au Collège des communes sous concession Enedis du secteur de Thonon les Bains.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



La secrétaire  
**Coralie DECOMBARD**

